



Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis n° 02/2021 relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 14'525'000.- pour la construction d'une salle multifonctions composée d'une salle de gymnastique triple, d'un restaurant scolaire avec cuisine professionnelle et de vestiaires extérieurs sur la parcelle no 558 "Les Communaux"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'acceptation d'un crédit d'étude en 2019 d'un montant de CHF 500'000 pour la construction d'une salle multifonctions composée d'une salle de gymnastique triple, d'un restaurant scolaire avec cuisine professionnelle et de vestiaires extérieurs sur la parcelle no 558 "Les Communaux", la Municipalité a travaillé sans relâche afin de nous présenter dans ce préavis un projet complet et de très haute qualité. La commission tient de ce fait à remercier la Municipalité pour son excellent travail.

Tous les documents nécessaires à la compréhension du projet global, l'explication des processus d'adjudication des mandats, les choix techniques ainsi que les divers plans, cahiers des charges et appels d'offre ont été mis à disposition de la commission pour examen. Si les chiffres et montants (sur les coûts et revenus d'exploitation notamment) ont été fournis et analysés, les questions de financement et de capacité financière de la commune à effectuer un tel investissement sont laissées à la commission des finances.

La commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n°02/2021, composée de Mme. Sophie Thury, Présidente, Mmes Marianne Reist et Sylvie Jara, MM. Michael Corthay, Patrick Lüthi, Marc-Olivier Christinat et Thibault Tribolet, Rapporteur, s'est réunie les lundis 1^{er} mars et 12 avril afin d'étudier les différents documents relatifs au projet de salle multifonctions et le préavis fournis par la Municipalité.

Le mardi 22 avril elle a accueilli la Municipalité, représentée par M. José Fernandez, syndic, M. Roland Corthay et M. Charly Viquerat. Qu'ils se trouvent ici remerciés pour leur collaboration, les réponses à nos questions ainsi que les nombreuses informations et documents complémentaires fournis.

Le rapport développé ci-dessous revient sur quelques points clés du projet à savoir : la nécessité et l'utilité du projet, la justification de l'agrandissement à la norme « Macolin », l'importance du développement durable dans le projet et finalement sur les coûts et le processus d'adjudication pour un tel projet.

Nécessité et utilité

Lors de leurs deux précédents rapports en octobre 2018 et mai 2019, la commission ad hoc en charge d'étudier le préavis sur l'octroi du crédit d'étude avait déjà mis en avant l'importance pour le village de se doter d'une salle triple et des autres aménagements extérieurs liés au projet. Non seulement d'un point de vue scolaire, les élèves étant actuellement déplacés dans les communes avoisinantes afin de suivre leurs cours d'éducation physique et certains élèves ne bénéficiant pas nécessairement des trois périodes minimums requises par le Canton, mais également d'un point de vue associatif et villageois. En effet, l'acceptation de ce projet permettrait aux nombreuses sociétés locales et des communes voisines d'augmenter leur offre pour les enfants mais également pour les adultes en accroissant fortement leurs possibilités de s'entraîner, d'organiser des cours ou d'organiser des compétitions et événements sur le territoire communal. Lors d'un sondage auprès des sociétés locales, les sociétés se sont montrées unanimes quant à l'importance de cette nouvelle infrastructure pour leur développement. L'ajout de vestiaires extérieurs pour le football et les autres activités est également important, les vestiaires actuels du foot se rapprochant de leur fin de vie et nécessitant d'importantes rénovations.

Au niveau cantonal, c'est un manque clair de salle de sports qui se fait ressentir. Des projets cantonaux ont été lancés à Morges notamment (salle double) afin de pallier ce besoin. Des sociétés locales sont en recherche constante de salle pour pratiquer leurs activités et il ne fait aucun doute que de nombreuses sociétés locales de la région viendront louer les installations d'Etoy dès que celles-ci seront disponibles.

De plus, la libération de la salle polyvalente lui permettrait de redécouvrir et développer à nouveau son aspect culturel en permettant d'accueillir différents événements culturels et villageois (expositions, spectacles, concerts, ...) ainsi que des événements privés (mariages, ...) et ainsi permettre des rentrées financières de location supérieures pour cette salle.

Finalement, l'intégration d'un restaurant scolaire équipé et d'une capacité supérieure et modulable sur le long terme permet également d'accueillir les enfants dans des conditions bien supérieures à celles d'aujourd'hui. Ces installations anticipent également le passage attendu à la « journée continue » qui entraînerait une augmentation sensible de la fréquentation de la cantine scolaire, les installations actuelles ne permettant pas d'augmentation du nombre de repas servis. La nécessité et l'utilité d'une telle infrastructure et de son importance pour le développement à long terme du village justifient donc un tel projet.

Agrandissement de la norme VD6 à la norme Macolin

Lors du développement du projet de salle multifonctions, la base de la salle de gymnastique triple imaginée et présente dans le cahier des charges initial correspondait à la norme VD6 selon les directives cantonales en vigueur depuis 2012. Toutefois, la salle, en prenant en compte l'adjonction des vestiaires extérieurs avait une dimension légèrement plus grande. A la suite de la mise à l'enquête et du rapport reçu de la CAMAC, une indication a été transmise à la Municipalité que la salle était de ce fait « hybride ». Après avoir pris contact avec le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), les explications ont été fournies et une proposition d'amélioration sous forme d'un agrandissement pour arriver à une salle OFSPO (Office Fédéral du Sport) dite « Macolin » a été conseillée. À savoir, que la salle dans cette configuration permettrait de pratiquer tous les sports de salle, avec également plus de sécurité. Un exemple concret est la possibilité d'organiser des matchs de baskets dans chaque salle simple, au lieu de devoir bloquer les trois salles afin de bénéficier de la ligne de

tir à trois points. En plus de la pratique assurée de la quasi-totalité des sports en salle en configuration simple ou triple, le plus grand recul permet également plus de sécurité lors de la pratique de certaines activités. Pour information, cette norme OFSPO qui devrait à l'avenir devenir la norme pour les salles triples, permet d'intégrer trois salles de gymnastique VD3, alors qu'une salle de norme VD6 n'intègre que trois salles de gymnastiques VD2, soit le type de salle que nous avons actuellement à la salle polyvalente.

Développement durable

L'un des points centraux de ce projet est le développement durable. La Municipalité a veillé à mettre en place un bâtiment aux normes « Minergie ». En plus de l'utilisation de la nappe phréatique existante pour la production de chaleur et l'utilisation de bois suisse labélisé pour la structure, la Municipalité a tablé sur une production d'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques en toiture et en façade. Cette production solaire permet à la salle multifonctions d'auto-consommer plus de 20% de l'énergie produite et d'économiser de manière significative sur les coûts liés à l'énergie. De plus, l'installation de panneaux photovoltaïques en façade est un geste fort de la commune envers son engagement dans le développement durable et la transition énergétique au niveau régional et national. En effet, les installations solaires permettront également, notamment dans le cadre du potentiel développement du réseau RCP, aux autres bâtiments des Communaux ainsi qu'aux habitants alentours de bénéficier d'une source d'électricité propre. Globalement, les installations en toiture et en façade devraient s'amortir en 12 ans, soit bien moins que les 20 à 25 ans de durée de vie minimale annoncée des panneaux. Ces installations sont également cruciales dans le développement de la zone des Communaux, notamment décrit dans le préavis n° 01/2021.

Finalement, l'accueil des cours d'éducation physique à Etoy permet également d'éviter les très nombreux déplacements quotidiens des élèves en bus vers les salles des communes voisines. La réduction de ces déplacements n'est donc pas à sous-estimer, d'un point de vue logistique et financier mais également en termes de réduction des émissions.

Coûts du projet et adjudication

Pour rappel, le budget de construction de la salle multifonctions (taille « Macolin » et avec les options retenues par la Municipalité) et de ses divers aménagements se monte à CHF 14'525'000 avec près de CHF 800'000 de subsides divers attendus.

Au vu des montants engagés, ce projet est régi par la loi sur les marchés publics et un appel d'offre public a donc été réalisé sur la base du cahier des charges défini. Pour le choix de l'entreprise générale, qui permet un meilleur suivi et une centralisation du projet, ce sont six soumissions qui ont été reçues. Ces six offres ont été analysées et vérifiées par les bureaux d'études chargés de la rédaction du cahier des charges. À la suite de questions complémentaires et à l'issue de ce processus, les critères d'adjudications définis par la Municipalité en accord avec la législation ont permis de retenir la meilleure offre. Le même processus a été appliqué pour les équipements de cuisine. Le détail des différents montants a été présenté à la commission ad hoc.

Un autre point relevé par la commission, est le dépassement de 40'000 CHF du crédit d'étude. Ce dépassement sur le crédit d'étude octroyé s'explique par deux forages improductifs (non prévus) et de la décision municipale d'équiper deux puits supplémentaires permettant

d'effectuer les tests de pompage pour valider la capacité de la nappe. Ces tests sont indispensables pour construire de manière fiable le bilan énergétique de la salle. Ces deux nouveaux puits sont productifs et équipés et de ce fait prêts à l'emploi pour la salle.

Finalement, les coûts anticipés de gestion et le rendement potentiel de la nouvelle salle multifonctions ont été également fournis en détails à la commission. Si le projet de salle multifonctions provoque des frais importants pendant sa construction et son année de mise en service, son bilan s'améliore très vite dès l'année suivante pour progresser avec un rendement positif. Les rentrées attendues proviennent notamment de l'Assagie pour tout le scolaire (salles de sports et restaurant) mais également des locations à des sociétés régionales pour des créneaux réguliers ou des événements ponctuels.

Conclusions

Après une étude du projet dans son ensemble, la commission ad hoc tient à relever une nouvelle fois l'importance d'un tel projet pour Etoy et à remercier la Municipalité pour la qualité de son travail et la précision de la documentation fournie. Ce projet de salle multifonctions permettrait non seulement d'augmenter l'offre sportive scolaire (sous haute pression et insuffisante en l'état actuel), mais également de permettre aux nombreuses sociétés locales de pratiquer leurs activités et de les développer au bénéfice de toute la population du village et des alentours. De plus, le report des heures de sport sur les nouvelles installations permettrait également de redonner à la salle polyvalente sa dimension culturelle et la réorganisation de nombreux événements. Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose donc au Conseil communal de suivre les conclusions du préavis, soit :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction d'une salle multifonctions composée d'une salle de gymnastique triple, d'un restaurant scolaire avec cuisine professionnelle et de vestiaires extérieurs sur la parcelle no 558 "Les Communaux" ;
2. D'allouer le crédit total de CHF 14'525'000.- pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement d'une partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune et d'emprunter le solde de cette somme auprès d'établissements financiers aux meilleures conditions du moment ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux par les subsides attendus, par un prélèvement de CHF 2'500'000.- du compte « réserve pour travaux futurs » et le solde sur une durée maximale de 30 ans ;
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Etoy, le 01.05.2021

Pour la commission :

La Présidente



Sophie Thury

Le Rapporteur



Thibault Tribolet